

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

■ Commune de PADOUX

ANNEXES SANITAIRES

Eau potable

L'alimentation en eau potable est gérée en régie et la ressource en eau potable est assurée par des sources des forêts de Viménil, en biens indivis avec Girecourt-sur-Durbion.

En 2010, la consommation globale annuelle s'élève à 67 500 m³ pour l'ensemble des abonnés de la commune, soit en moyenne 185 m³/jour.

La ressource en eau potable sera suffisante au regard de l'accueil de nouveaux habitants.

Défense incendie

La défense incendie de la commune de Padoux repose sur cinq poteaux incendie ainsi que sur trois réserves d'eau. La première située au Nord Est de la partie urbanisée, au lieu-dit « La Pile » constitue un point d'eau naturel. La seconde enterrée se situe à l'angle de la Grande Rue et de la rue Entre les Deux Villes. La troisième correspondant au château d'eau d'une capacité de 250 m³ se situe rue du Réservoir.

Assainissement

Actuellement, la commune de Padoux dispose d'un système d'assainissement unitaire. Elle n'est pas équipée d'un système d'assainissement collectif assurant la collecte et le traitement des eaux usées générées sur les habitations.

La zone urbanisée de Padoux est seulement desservie par un réseau pluvial, bien structuré, mais drainant des débits très importants d'eaux claires parasites.

Les eaux usées domestiques sont traitées individuellement et rejetées dans le Padozel.

Notons que la compétence assainissement relève de la Communauté de Communes de l'Arentèle-Durbion-Padozel. Par conséquent, la commune de Padoux est adhérente au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) des Vosges.

Trois communes ont été retenues prioritaires quant à leurs futurs travaux d'assainissement : Dompierre, Nonzeville et Sercoeur.

En juin 2006, dans le cadre du Syndicat Intercommunal d'Etude pour l'Assainissement des Communes des Vallées du Durbion et de l'Arentèle, une étude globale d'assainissement pour la commune de Padoux a été menée. Un plan de zonage d'assainissement collectif a été proposé et la commune projette la réalisation d'une unité de traitement, dimensionnée sur la base de 600 équivalents-habitants (EH) afin de se diriger vers un mode de traitement collectif des eaux usées.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est réalisée une fois par semaine par la société SICOVAD. Les déchets collectés sont traités au centre de tri et d'incinération à Rambervillers.

Il existe une déchetterie à Bruyères et Epinal.